

Personnels administratifs : Les oublié.e.s !

■ Pénurie de postes !

La pression démographique dans notre académie est l'une des plus fortes de France. Ces dernières années pour y faire face, le ministère a bien été obligé de mettre des postes enseignant.e.s devant les élèves, mais il n'y a pas eu les créations nécessaires de postes d'administratif.tive.s. Pour la rentrée prochaine la suppression de 200 postes est prévue au niveau national alors que les services ont déjà du mal à fonctionner. Dans notre académie ce choix brutal de restrictions des moyens a pour conséquence qu'il n'y aura aucune création de postes ! Pire, les suppressions de postes continuent dans les EPLE, avec la poursuite des regroupements d'agences comptables par exemple. Dans de nombreux services : ça craque ! A la rentrée, avec le cumul du reclassement PPCR au 1er septembre, de la gestion des dossiers de paye des personnels entrants dans l'académie, les services administratifs ont été encore plus en surchauffe. Le développement des contrats précaires chez les enseignant.es du 1er et du 2nd degré entraîne une surcharge de travail dans les services des DSDEN et du rectorat qui en assurent la gestion.



La CGT réclame en urgence les embauches nécessaires !

■ Gel des salaires : le retour !

De 2010 à août 2017, le pouvoir d'achat a décroché d'environ 8 % par rapport à l'inflation, avec la reprise du gel, au rythme actuel de l'inflation, le décrochage de la valeur du point devrait, à la fin 2018, se situer aux environs de 9,5 % ! Le retour du jour de carence depuis le mois de janvier, posture totalement injuste et idéologique, va aggraver la situation.

Dans l'immédiat, la CGT revendique une augmentation de 400€ pour tou.te.s !



■ Pas de reconnaissance de la qualification !

Beaucoup d'ADJAENES exercent des tâches qui relèvent d'emploi de SAENES. La liste d'aptitude devrait permettre de promouvoir l'agente qui, de par ses fonctions occupées, est reconnu-e apte à assurer des fonctions de catégorie supérieure. Le ministère a fait le choix de favoriser le nombre d'admis.e.s au concours plutôt que d'augmenter le volume des listes d'aptitude.



Nous revendiquons un reclassement massif des catégories C en B et des B en A !

Formation syndicale Le jeudi 24 mai 2018

Personnels administratifs : droits et revendications

Cette formation s'adresse aux personnels administratifs qui souhaitent connaître leurs droits, les défendre, les faire respecter et s'organiser dans leur service. Nous vous présenterons les propositions et les revendications de la CGT Educ'Action concernant l'évolution de vos droits.

**Vous êtes en début de carrière et vous souhaitez connaître vos droits ? Vous avez des questions ?
Vous êtes bienvenu.e à notre formation !**

La formation syndicale est un droit pour tous les personnels titulaires et non titulaires, syndiqué.e.s ou non. Chaque salarié.e a droit à 12 jours de formation par an. Le congé doit être demandé dès que possible et au plus tard 1 mois à l'avance au chef de service. L'absence de réponse 15 jours avant la date équivaut à une acceptation. Le bénéfice du congé ne peut être refusé que si les nécessités de service s'y opposent (article 4 du décret n°84-474 du 15 juin 1984). Dans ce cas, il faut prévenir immédiatement le syndicat.

Vous trouverez au verso le modèle de courrier de demande de congé formation à déposer avant le 13 avril.

**Bourse du Travail de Paris - 9h30/17h
Métro République**

Informez-nous de votre participation par mail à contact@cgteduccreteil.org